



Maisons du Monde lance son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris et annonce la fourchette indicative de prix par action

Communiqué de presse

Nantes, le 16 mai 2016

- **Fourchette indicative du prix de l'Offre: entre 16,50 euros et 22,25 euros par action**
- **Taille initiale de l'Offre : sur la base de la fourchette indicative du prix : entre environ 325 millions d'euros et 385 millions d'euros, dont environ 160 millions d'euros d'actions nouvelles et environ 165 à 225 millions d'euros d'actions cédées par Bain Luxco et Compagnie Marco Polo (« les Actionnaires Cédants »)**
- **Option de surallocation : Les Actionnaires Cédants ont consenti à l'agent stabilisateur, au nom et pour le compte des établissements garants, une option permettant l'acquisition d'actions existantes additionnelles qui représentent un maximum de 15% de la taille initiale de l'Offre. En incluant l'option de surallocation, la taille totale de l'Offre devrait être comprise entre environ 375 et 440 millions d'euros**
- **L'Offre à Prix Ouvert débutera le 16 mai 2016 et devrait se clôturer le 25 mai 2016 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20h (heure de Paris) pour les achats par Internet**
- **Le Placement Global débutera le 16 mai 2016 et devrait se clôturer le 26 mai 2016, à 13 heures (heure de Paris)**
- **La Fixation du prix de l'Offre est prévue le 26 mai 2016**
- **Le début des négociations des actions Maisons du Monde sur le marché réglementé d'Euronext Paris est prévu le 27 mai sous forme de promesse d'actions**
- **Le règlement livraison est prévu le 31 mai 2016**
- **L'Offre d'Actions Nouvelles par Maisons du Monde va permettre au groupe de réduire son endettement et d'accroître sa flexibilité financière pour accompagner la mise en œuvre de sa stratégie de développement et de croissance**

Le groupe Maisons du Monde (ci-après le « Groupe », ou la « Société »), un leader européen de collections originales et accessibles d'articles de décoration et de mobilier pour la maison, annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment B). L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a apposé le 13 mai 2016 le visa n°16-179 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse de Maisons du Monde, composé d'un document de base en langue anglaise enregistré le 18 avril 2016 sous le numéro I.16-022, d'une actualisation du document de base en langue anglaise déposée le 13 mai 2016 sous le numéro D.16-0157-A01, d'une note d'opération en langue anglaise et d'un résumé du prospectus en langues française et anglaise (inclus dans la note d'opération).

La fourchette indicative de prix de l'Offre a été fixée entre 16,50 euros et 22,25 euros par action. Le début des négociations des actions Maisons du Monde sur le marché réglementé d'Euronext Paris est prévu le 27 mai 2016 sous forme de promesse d'actions.



A cette occasion, Gilles Petit, Président du Directoire de Maisons du Monde, déclare :

« L'introduction en bourse de Maisons du Monde s'inscrit dans le prolongement naturel de notre histoire de croissance. Grâce à notre modèle unique et deux décennies de croissance rentable sur le marché européen de la décoration et de l'ameublement, nous disposons d'atouts solides pour accélérer notre développement dans un contexte de marché attractif. Cette introduction en bourse va nous apporter la flexibilité stratégique et financière pour continuer notre expansion sélective et omnicanale en France et à l'international. »

Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une Offre Globale (l'« Offre »), comprenant :

- un placement global (le « Placement Global ») principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant :
 - o un placement en France ; et
 - o un placement privé international dans certains pays, y compris aux États Unis d'Amérique en vertu de la Règle 144A du US Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act »), et à l'extérieur des États Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S du Securities Act ; et
- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO »).

Au moins 10% du nombre total d'actions offertes, avant exercice éventuel de l'option de surallocation (l'« Option de Surallocation »), seront allouées aux ordres émis dans le cadre de l'OPO si la demande le permet.

Montant de l'Offre

L'Offre se compose de :

- d'un maximum de 9 696 969 nouvelles actions ordinaires (sur la base de la borne basse de la fourchette indicative de prix de l'offre) (les « Actions Nouvelles ») ; et
- de 10 000 000 actions existantes vendues par les Actionnaires Cédants (les « Actions Cédées » qui, jointes aux Actions Nouvelles, sont collectivement dénommées les « Actions Offertes Initiales »), dont le nombre pourra être revu à la hausse pour atteindre au maximum 12 954 545 Actions cédées (sur la base de la borne basse de la fourchette indicative de prix de l'offre) par Bain Luxco et Compagnie Marco Polo (les « Actions Supplémentaires») en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation (l'« Option de surallocation »), le cas échéant.

Fourchette indicative de prix

Le Prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette indicative comprise entre 16,50 euros et 22,25 euros par action.

La fourchette de prix est indicative et le Prix de l'Offre peut être fixé en dehors de cette fourchette. La fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre. Si la borne supérieure de la fourchette indicative de prix susvisée est augmentée, ou si le Prix de l'Offre est fixé au-dessus de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix, la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors ré-ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de publication du communiqué de



presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO.

Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la fourchette ou la borne inférieure de la fourchette indicative du prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la fourchette, en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre.

Calendrier indicatif de l'Offre

L'Offre à Prix Ouvert débutera le 16 mai 2016 et devrait se clôturer le 25 mai 2016 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les ordres d'achat par Internet.

Le Placement Global débutera le 16 mai 2016 et devrait se clôturer le 26 Mai 2016 à 13 heures (heure de Paris).

Les ordres passés par les particuliers par Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO (le 25 mai 2016 à 20h00, heure de Paris). Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions ou bien si les ordres transmis par Internet peuvent être révoqués autrement que par Internet.

Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué jusqu'au 26 mai 2016 à 13 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

Le Prix de l'Offre devrait être fixé le 26 mai 2016.

Les négociations devraient débuter le 27 mai 2016 sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous forme de promesses d'actions sur une ligne de cotation intitulée « MDM-Promesses » jusqu'à la date de règlement-livraison de l'Offre.

Le règlement livraison de l'Offre devrait intervenir le 31 mai 2016, dans l'hypothèse d'une fixation de prix de l'Offre effectuée le 26 mai 2016.

Raisons de l'Offre

L'Offre et la cotation des Actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris sont destinées à permettre au Groupe de réduire son endettement et d'accroître sa flexibilité financière pour accompagner la mise en œuvre de sa stratégie de développement et de croissance. L'Offre apportera également de la liquidité aux Actionnaires Cédants.

Le produit net de l'émission des Actions Nouvelles, ainsi que le produit net des Nouvelles Facilités de Crédit de Premier Rang, sont destinés à être utilisés par la Société pour :

- rembourser la totalité des Obligations High Yield existantes (en incluant les charges d'intérêts et le make-whole premium),
- Rembourser les lignes de crédit existantes; et
- Rembourser intégralement les Prêts vendeurs Luxco 2 qui seront transférés à la Société et exigibles à la date de règlement et de livraison de l'Offre en vertu de la Réorganisation.

Le produit net de la vente des Actions Cédées ne bénéficiera qu'aux Actionnaires Cédants.



Intermédiaires financiers

Citigroup Global Markets Limited, Goldman Sachs International et Société Générale Corporate & Investment Banking agissent en qualité de Coordinateurs Globaux sur l'introduction en bourse. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Jefferies International Limited et J.P.Morgan Securities plc agissent en qualité de Chefs de File Associés.

Rothschild agit en tant que conseil financier de Bain Capital et de la Société.

Informations accessibles au public

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 13 mai 2016 sous le numéro 16-179 composé d'un document de base en langue anglaise enregistré le 18 avril 2016 sous le numéro I.16-022, d'une actualisation du document de base en langue anglaise déposée le 13 mai 2016 sous le numéro D.16-0157-A01, d'une note d'opération en langue anglaise et d'un résumé du prospectus en langues française et anglaise (inclus dans la note d'opération) sont disponibles sur les sites Internet de la Société (www.maisonsdumondeipo.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sans frais et sur simple demande auprès de la Société (Lieudit Le Portereau, 44120 Vertou, France).

Maisons du Monde attire l'attention du public sur les « Facteurs de risques » figurant dans le chapitre 4 du document de base et à la section 2 de la note d'opération. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, ainsi que sur le prix de marché des actions de Maisons du Monde.

A propos de Maisons du Monde

Maisons du Monde est un créateur d'univers dans le secteur de l'aménagement de la maison, proposant des collections de meubles et des objets de décoration originaux et accessibles, déclinés en différents styles. Le Groupe développe son activité grâce à une approche omnicanale intégrée et complémentaire, s'appuyant sur son réseau international de magasins, ses sites internet, et ses catalogues.

Fondé en France en 1996, le Groupe a développé ses activités à travers l'Europe depuis 2003. Au 31 décembre 2015, les ventes du Groupe ont atteint 699 millions d'euros, et son EBITDA s'élève à 95 millions d'euros. Le Groupe exploite 262 magasins dans sept pays – France, Italie, Espagne, Belgique, Allemagne, Suisse et Luxembourg – et a généré 34 % de ses Ventes hors France au cours de l'exercice 2015. Le Groupe a par ailleurs réussi l'intégration d'une plateforme de commerce en ligne complète et complémentaire, dont le taux de croissance moyen annuel de ses Ventes a atteint 36 % de 2010 à 2015. Cette plateforme, disponible dans onze pays (les sept pays d'implantation de ses magasins ainsi que l'Autriche, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni où le Groupe ne dispose que d'une présence en ligne), a réalisé 17% des Ventes consolidées du Groupe pour l'année 2015.

www.maisonsdumondeipo.com

Contact

Pour toute question liée à ce communiqué de presse ou à Maisons du Monde, veuillez contacter :

Havas Paris: Stéphanie Elbaz + 33 1 58 47 97 73

stephanie.elbaz@havasww.com



Le prospectus visé par l'AMF le 13 mai 2016 sous le numéro 16-179 (le « Prospectus »), composé du document de base en langue anglaise enregistré par l'AMF le 18 avril 2016 sous le numéro I.16-022 (le « Document de Base »), d'une actualisation du Document de Base en langue anglaise déposée par l'AMF le 13 mai 2016 sous le numéro D.16-0157-A01 et d'une note d'opération en langue anglaise (incluant le résumé du prospectus en langues anglaise et française) relative notamment aux modalités de l'offre (la « Note d'Opération »), est disponible sur les sites Internet de la Société (www.maisonsdumondeipo.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que, sans frais et sur simple demande, auprès de la Société. L'attention du public est attirée sur les facteurs de risque présentés au chapitre 4 du Document de Base et au chapitre 2 de la Note d'Opération.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la Société ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions de la Société peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les actions nouvelles ou existantes peuvent être offertes dans les Etats membres autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (la « authorized person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé, ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France, aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la Société n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire du Canada, de l'Australie ou du Japon.



Certaines des données sectorielles et de marché figurant dans le présent communiqué de presse proviennent de sources tierces. Figure généralement dans les publications professionnelles, études et enquêtes tierces une mention indiquant que les données présentées ont été obtenues de sources jugées fiables, sans qu'il y ait toutefois de garantie quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité. Bien que la Société estime que chacune de ces publications, études et enquêtes ait été préparée par des sources dignes de confiance, la Société n'a pas procédé à une vérification indépendante des données qui y figurent. En outre, certaines des données sectorielles et de marché figurant dans le présent communiqué de presse sont issues de recherches et d'estimations réalisées par la Société sur la base des connaissances et de l'expérience de sa direction concernant les marchés sur lesquels la Société est présente. Bien que la Société les juge raisonnables et fiables, lesdites recherches et estimations, ainsi que la méthodologie et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent, n'ont pas été vérifiées par des sources indépendantes afin de s'assurer de leur exactitude et de leur exhaustivité et elles sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Énoncés Prospectifs

Le présent communiqué de presse est susceptible de contenir certains énoncés prospectifs, convictions ou opinions, y compris des déclarations relatives à l'activité, aux conditions financières, aux stratégies de l'entreprise, à son développement et à la croissance de son chiffre d'affaires, aux résultats d'exploitation et aux projets, tendances, objectifs et attentes de la Société et de ses filiales. Les énoncés prospectifs se reconnaissent souvent à l'emploi de verbes tels que « croire », « s'attendre à », « risquer », « envisager », « estimer », « viser », « planifier », « prévoir », « continuer », « supposer », « se positionner », « anticiper », ou de leur forme négative, de verbes au futur ou au conditionnel et d'autres expressions similaires. Les énoncés prospectifs figurant dans les documents d'information traduisent les convictions et attentes de la Société et impliquent des risques et incertitudes en ce qu'ils ont trait à des événements et dépendent de circonstances futures. Lesdits risques et incertitudes sont notamment ceux évoqués ou identifiés au chapitre 4, « Facteurs de risque », du Document de Base. Malgré tous les efforts entrepris par la Société pour identifier les principaux facteurs en raison desquels les résultats réels pourraient varier sensiblement, plusieurs autres facteurs sont susceptibles de faire varier sensiblement les résultats et évolutions réels de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés ou prévisions et il ne peut être garanti que les informations figurant dans les énoncés prospectifs correspondront effectivement aux résultats réels. Les résultats antérieurs de la Société et de ses filiales ne sauraient servir d'indication quant à leurs résultats futurs. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée sur le fait que ces énoncés ou prévisions se réaliseront ou que les objectifs de résultats seront atteints. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse sont valables uniquement à la date de leur publication et la Société décline expressément toute obligation ou tout engagement à en communiquer une quelconque mise à jour ou révision visant à faire état d'éventuelles évolutions des attentes ou des événements, conditions ou circonstances sur lesquels se fondent ces énoncés prospectifs.

Stabilisation

Pendant une période de 30 jours suivant la date de divulgation au public du prix de l'Offre (soit selon le calendrier prévisionnel jusqu'au 25 juin 2016 inclus), Goldman Sachs International, agissant en qualité d'agent de stabilisation pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/06/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Conformément à l'article 10-1 du règlement (CE) 2273/03 du 22 décembre 2003, les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au prix de l'Offre. Ces interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, Goldman Sachs International pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. L'information sera fournie aux autorités de marché compétentes et au public conformément à l'article 9 du règlement précité. Conformément aux dispositions de l'article 11 b) du règlement précité, Goldman Sachs International, agissant pour le compte des établissements garants de l'Offre, pourrait effectuer des surallocations dans le cadre de l'Offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'option de surallocation, majoré, le cas échéant, de 5 % de l'Offre (hors exercice de l'option de surallocation).